

Sécheresse en Wallonie

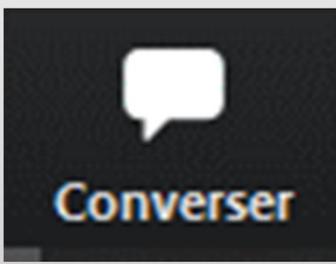
Quels leviers d'action au niveau local ?

Webinaire – 18 juin 2021

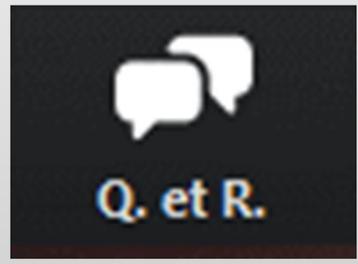


Quelques consignes pour débiter...

01 **Converser**
Signaler un problème **technique**
➔ Modérateur



02 **Q. Et R.**
Poser une question liée aux **contenus**
➔ Conférenciers



Nos invités

Francis DELLOYE
Conseiller Eau
Ministre de l'Environnement

Cédric PREVEDELLO
Conseiller scientifique
AQUAWAL

Simon RIGUELLE
Directeur
Centre Régional de Crise - SPW

François PAULUS
Ir, Directeur conseiller
SPW

Marc CLOSSET
Directeur
Gestion des ressources en eau
SWDE



Francis DELLOYE

Conseiller Eau de la Ministre de l'Environnement,
de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal



Menu de la séance

01

Sécheresse en Wallonie : état des lieux

02

Focus sur le Dispositif « Sécheresse »

03

Le Schéma Régional des Ressources en Eau





Sondage

Quel impact de la sécheresse sur les restrictions en eau ?



01

02

03

Sécheresse en Wallonie : état des lieux

Simon RIGUELLE

Directeur du Centre Régional de Crise (SPW)

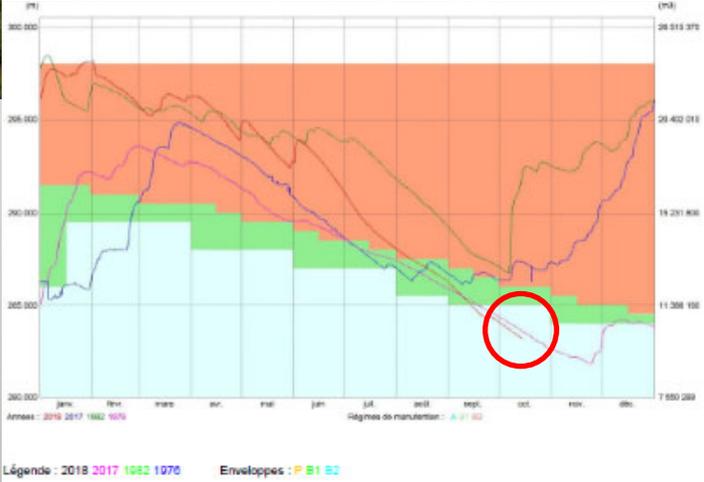


La Cellule de crise « sécheresse » de Wallonie

- Pourquoi une cellule de crise ?
- Comment fonctionne-t-elle ?
- Quelles mesures ?
- Quelle information ?

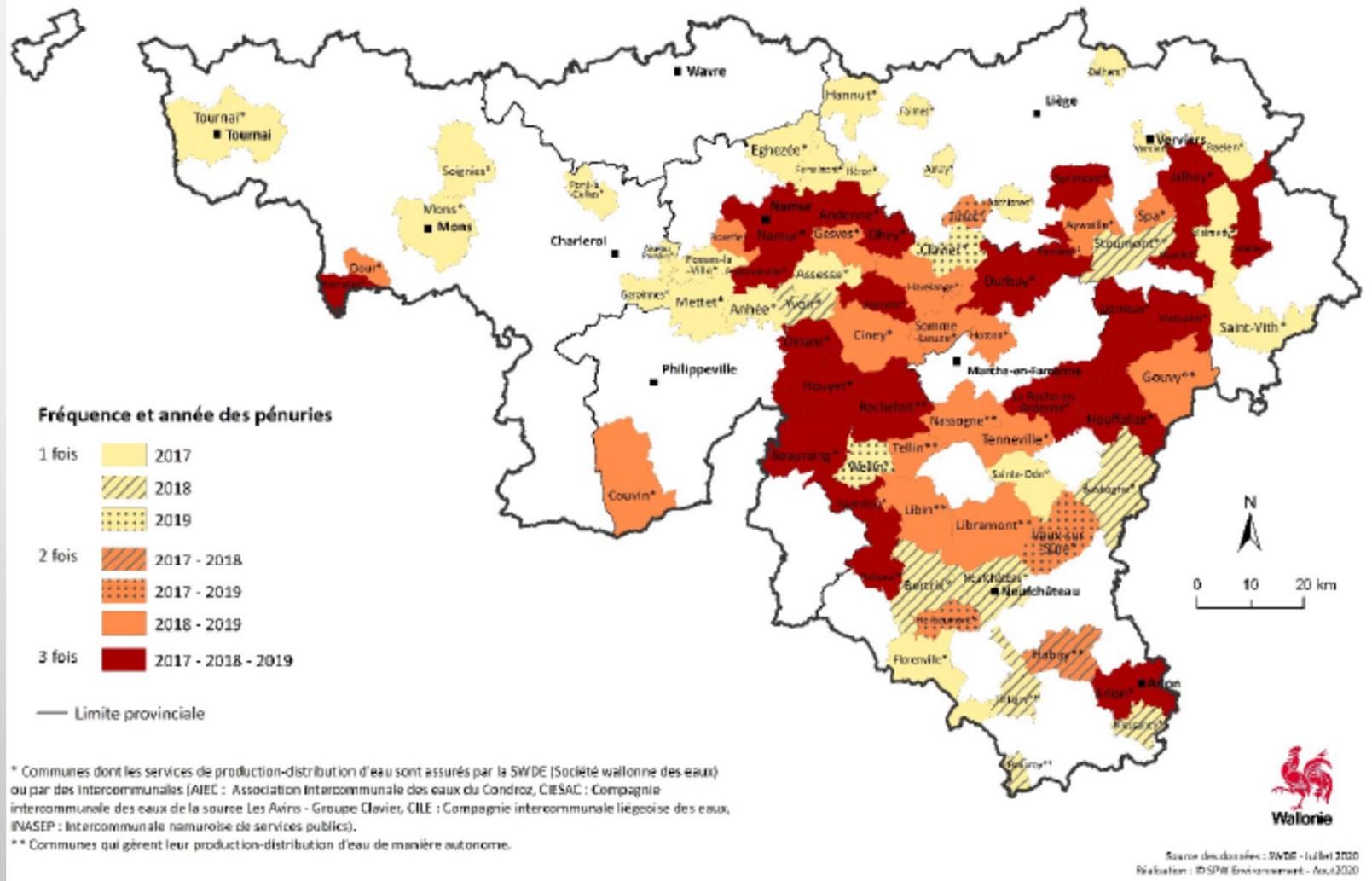


Pourquoi une cellule sécheresse ?



Communes impactées par les sécheresses de 2017, 2018 et 2019

Communes ayant pris des arrêtés de police pour interdire les usages de l'eau dédiés à des besoins non essentiels ou alimentées par camions-citernes



Pourquoi une cellule sécheresse ?

- A côté des mesures structurelles de prévention et de réduction des impacts prises par les producteurs, distributeurs et gestionnaires publics, il convient d'anticiper et de faire face aux situations exceptionnelles et récurrentes de sécheresse.
- Cette gestion nécessite une analyse multidisciplinaire placée sous l'égide d'une structure neutre de coordination : le Centre régional de crise de Wallonie (CRC-W).



Le Centre régional de crise de Wallonie

- Fondé en 2008, rattaché au Service public de Wallonie
- Point de contact et interlocuteur unique de la Wallonie pour les autorités en charge de la planification d'urgence et la gestion de crise
- Permanence et veille au service des autorités
- Appui à la préparation et à la gestion de crises affectant les compétences régionales



Fonctionnement - Les acteurs



Service public de Wallonie

Gestionnaire : eaux de surface, eaux souterraines, cours d'eau navigables et non-navigables, barrages, voies hydrauliques, hydrologie, forêts et milieu naturel, pêche, agriculture, etc.



Aquawal

Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie

Producteurs et distributeurs

Sociétés publiques
Intercommunales
Régies communales



Cabinets fonctionnels

Ministre-Président
Ministres fonctionnels



Gestionnaires privés

ENGIE



Autres acteurs

APERE
Commissariat au Tourisme



Objectifs de la cellule

- Assurer un suivi de la situation des ressources en eau via une analyse globale et transversale
- Prendre les mesures régionales nécessaires pour préserver les ressources en eau
- Informer les autorités et communiquer vers le grand public



Analyse situationnelle



- ↳ Bilan pluviométrique (isohyètes) et perspectives météo
- ↳ Situation des eaux de surface
 - ↳ Barrages-réservoirs (remplissage)
 - ↳ Cours d'eau navigables (débits)
 - ↳ Cours d'eau non navigables (période de retour des débits)
- ↳ Situation des eaux souterraines
 - ↳ Niveaux piézométriques actuels
 - ↳ Comparaison années de référence
- ↳ État de la situation des captages et examen des risques de pénurie (production/distribution d'eau)
- ↳ Qualité des eaux de surface / zones de baignade
- ↳ Navigation / Kayaks / Voies hydrauliques
- ↳ Centrales hydro-électriques
- ↳ Risque incendie forêts
- ↳ Bilan agriculture
- ↳ Régions limitrophes

Mesures de gestion

Mesures à disposition :

- > Restitution et turbinage barrages-réservoirs
 - > Regroupement bateaux aux écluses et repompage
 - > Réduction du tirant d'eau admissible dans les biefs
 - > Interdiction circulation kayaks (soit réglementaire, soit généralisée par Arrêté ministériel)
- ↳ Eaux de surface -----> Interdiction turbinage pour secteur hydro-électrique (par AM)
- > Réduction production Tihange
- > Interdiction pêche en eaux vives (par AM)
- > Réduction prélèvements dans la Meuse à Tailfer (Vivaqua)
- > Fermeture zones de baignade
- ↳ Milieu forestier -----> Restriction ou interdiction accès
- ↳ Production/distribution d'eau -----> Prise d'acte des restrictions à la consommation prise par les autorités communales
- ↳ Agriculture -----> Autorisation de prélèvements par les exploitants



Interface avec les autorités publiques

- **Bourgmestres et administrations communales :**
 - ✓ arrêtés de police de restriction d'usage
 - ✓ suivi des impacts : pollutions, à-secs, baignade, pêche, etc.
 - ✓ cellules de sécurité (phase d'urgence communale)
- **Gouverneurs de Province :**
 - ✓ risques étendus : incendie, collectivités, sécurité publique
 - ✓ cellules de sécurité (phase d'urgence provinciale)
- **SPF Intérieur - Centre de crise national :**
 - ✓ risques transrégionaux/nationaux : pénuries graves, canicules, voies hydrauliques
 - ✓ cellule de gestion (phase d'urgence nationale)
- **Coopération transfrontalière**
 - ✓ Flandre et Région Bruxelles-Capitale
 - ✓ Commissions internationales Meuse / Escaut



Communication

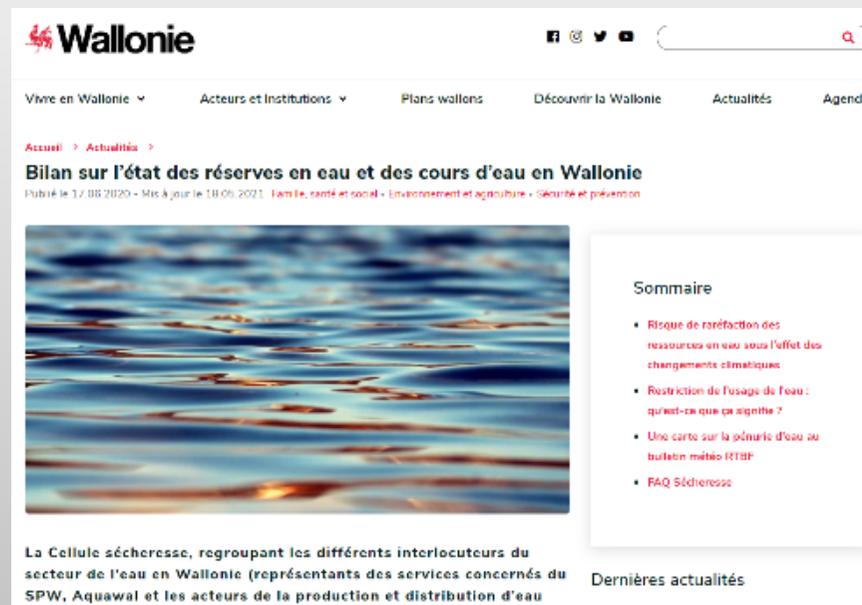
Communication aux autorités

- Gouvernement wallon
- Gouverneurs de Province
- Centre national de crise
- Région flamande

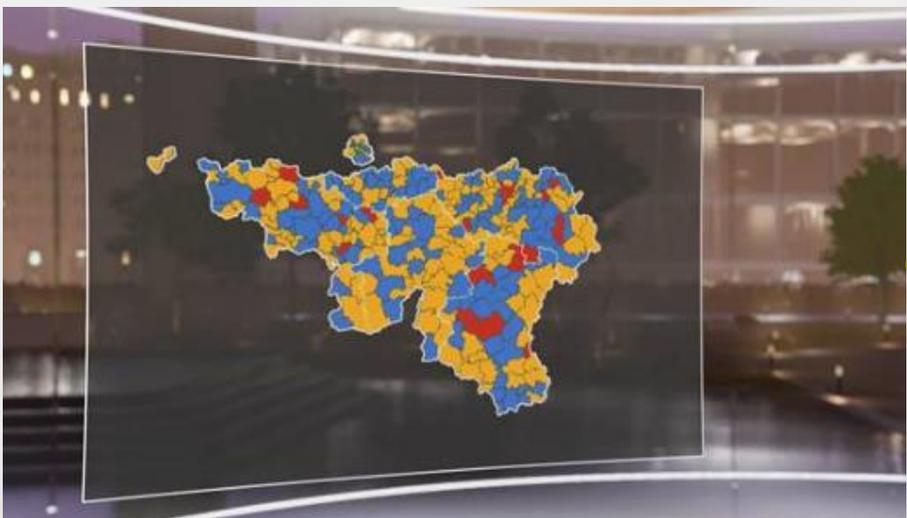
Communiqué de presse

- Belga
- Médias TV & radio

Communication grand public



Communication – Nouveauté !



CODE COULEUR	SIGNIFICATION
	Tout va bien ; aucun problème ne s'annonce à court terme ni à moyen terme
	La situation est sous contrôle mais il n'est pas garanti que ce soit encore le cas à court terme en cas d'événement ponctuel prévisible ou de forte demande, ou à moyen terme du fait d'une ressource qui s'épuise
	Les ressources et/ou les infrastructures sont insuffisantes et des moyens alternatifs d'approvisionnement inhabituels doivent être mis en place actuellement ou sous peu



01

02

03

Le dispositif sécheresse wallon – DSW

Pourquoi un dispositif sécheresse ? Est-ce nouveau ? Où en est-on ?
Son évolution

François PAULUS

Ir, Directeur conseiller – SPW ARNE

Département des Politiques européennes et des Accords internationaux



DSW – Pourquoi ?

Changement climatique – Prévisions horizon d'ici fin XXI^{ème} siècle

		Evolution des températures (°C)		
		RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5
Hiver (réf. Uccle 3,63°C) (1976 – 2005)	2020-2045	+0,17	+0,67	+1,3
	2036-2065	+0,25	+1,0	+1,9
	2071-2100	+0,40	+1,6	+3,0
Eté (réf. Uccle 17,3°) (1976 – 2005)	2020-2045	+0,34	+0,88	+1,5
	2036-2065	+0,51	+1,3	+2,3
	2071-2100	+0,8	+2,1	+3,6

D'après une étude commandée par la Commission nationale du Climat – Evaluation de l'impact socio-économique du changement climatique en Belgique, VITO, Juillet 2020.



DSW – Pourquoi ?

Changement climatique – Prévisions horizon d'ici fin XXI^{ème} siècle

		Evolution des précipitations (%)		
		RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5
Hiver (réf. Uccle 219 mm) (1976 – 2005)	2020-2045	+1,0	+4,0	+7,6
	2036-2065	+1,5	+6,1	+11,4
	2071-2100	+2,4	+9,6	+18,0
Eté (réf. Uccle 228 mm) (1976 – 2005)	2020-2045	-1,0	-2,5	-4,3
	2036-2065	-1,4	-3,8	-6,5
	2071-2100	-2,3	-6,0	-10,3

D'après une étude commandée par la Commission nationale du Climat – Evaluation de l'impact socio-économique du changement climatique en Belgique, VITO, Juillet 2020.



DSW – Pourquoi ?

- Episodes secs de plus en plus fréquents



DSW – Pourquoi ?

• Impacts

- Diminution des débits des cours d'eau
- Modification du cycle de recharge des nappes
- Augmentation de l'effet des polluants (nocivité, odeurs, ...)
- Effets sur la faune et la flore : mortalité, invasives, modifications écosystème
- Effets sur les rendements agricoles (cultures et prairies)
- Effets sur les forêts
- Effets sur les usages des cours d'eau : navigation, kayaks, prélèvements (eau potable ou non), production d'électricité, baignade
- Pics de demande liées à la canicule
- Apparition de nouveaux besoins (irrigation en agriculture)
- Multiplicité des utilisateurs / usagers : arbitrage



DSW – Initiatives en cours

- **Plan national Adaptation** : 11 mesures dont le développement de scénarios de « downscaling », évaluation des incidences et gravité attendues (y compris impacts socio-économiques) sur les principales activités
- **Plans wallons Air Climat Energie 2016 -2022 et 2030** qui contiennent une section adaptation regroupant les impacts et actions potentiels par secteur (agriculture, gestion de l'eau, forêt, santé ...) (AWAC)
- **AWAC : démarche « Adapte ta commune »** et outil « [Les Wallons s'adaptent \(leswallonssadaptent.be\)](https://leswallonssadaptent.be) » pour aider à la prise en compte du changement climatique des communes engagées dans la « Convention des Maires »



DSW – Initiatives en cours

- **Plan P.L.U.I.E.S et PGRI (plans inondations) – PARIS** (Prg. Actions sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée) : mesures de lutte contre les inondations, érosion, ruissellement, aménagements naturels en milieu rural, aménagements cours d'eau – PGRI 1 en vigueur – PGRI 2 en prépa. (enquête publique)
- **PGDH (Plans de gestion par district hydrographique - Dir Cadre Eau)**: mesures hydromorphologiques : continuité latérale, gestion ripisylve, aménagement zones humides naturelles ...) – PGDH 2 en vigueur – PGDH 3 en prépa.
- **PGDA (plan de gestion durable de l'azote – Dir Nitrates)** : couverture hivernale, bandes tampon ... - PGDA 4 en prépa.
- **SRRE 1.0 et 2.0** (voir autres exposés)



DSW – Initiatives en cours

- **Dispositif interne sécheresse SPW ARNE :**
 - Premières réflexions en 2011 – en place depuis 2018
 - 18 mesures relevant des missions et compétences du SPW ARNE : 3 finalisées, 10 en cours, 4 non entamées et 1 abandonnée.
 - Etudes, mesures réglementaires, mesures structurelles et mesures de « crise »
 - Protéger la ressource, favoriser la recharge, favoriser la résilience de l'environnement y compris agricoles et mise en œuvre de nouvelles ressources



DSW – Les mesures

- **M1** Validation d'une méthode d'un débit biologique minimum des cours d'eau
- **M2** Benchmarking de la réglementation française à la Wallonie
- **M3** Adaptation réglementaire pour prérogatives gouvernementales
- **M4** Renforcement du contrôle des prélèvements d'eau et les sanctions en cas de non-respect des seuils fixés dans les permis de prise d'eau
- **M5** Recensement des prises d'eau souterraines via permis et déclarations
- **M6** Création d'un indicateur de l'humidité des sols



DSW – Les mesures

- **M7** Fixation de quotas de prélèvement pour les masses d'eau déficitaires
- **M8** Renforcement de la MAEC « Autonomie fourragère »
- **M9** Favoriser le creusement de mares dans des endroits stratégiques pour la biodiversité et le stockage de l'eau
- **M10** Encadrement des agriculteurs
- ~~**M11** Lâchers d'eau préventifs~~
- **M12** Limitation des prélèvements d'eau potabilisable en eaux de surface et souterraines en période de sécheresse



DSW – Les mesures

- **M13** Limitation des prélèvements d'eau non potabilisable en eaux de surface en période de sécheresse
- **M14** Fixation de volumes prélevés maximums autorisés
- **M15** Fixation de normes particulières de rejets en période de sécheresse pour les STEP et les industries
- **M16** Valorisation des eaux d'exhaure
- **M17** Limitation temporaire de production d'hydro-électricité
- **M18** Interdiction temporaire et exceptionnelle de la pêche par une démarche participative d'acteurs



DSW – Son évolution

Stratégie intégrale

SRRE 2.0

DSW 2.0



DSW 2.0 - Principes

- Reprend le DSW 1.0, des mesures des autres plans précités (liens avec PGRI, PARIS, PGDH, « Yes we plant », Forêt résiliente ...) également efficaces pour lutter contre les effets des sécheresses, des « nouvelles » mesures
- **Concept du Parapluie** (Umbrella concept) : une même mesure et plusieurs objectifs.
- Exemple : la gestion des eaux pluviales :
 - Plan PLUIE / PGRI => moins d'eau dans les cours d'eau
 - Dispositif sécheresse : => plus d'infiltration et augmentation de la recharge



DSW 2.0 - Principes : axes



Et les communes ?

- **Permis de bâtir** : application de la réglementation en matière de régime d'assainissement des eaux et d'infiltration des eaux pluviales : article R277 du Code de l'Eau : l'infiltration doit être privilégiée sur toute autre mode d'évacuation
- **Compétence en matière de gestion des cours d'eau non navigables de 3^e catégorie** : mise en place de solutions « naturelles » - gestion des prises d'eau - hydro-électricité
- **Aménagement foncier rural** : mise en place d'infrastructures agro-environnementales (stockage et irrigation)
- **Permis d'environnement** : conditions sur les captages
- **Prises d'eau classe 3** : déclarations
- **Outil** : « Adapte ta commune »



Pour aller plus loin

- [Evaluation de l'impact socio-économique du changement climatique en Belgique](#)
- [Risque de raréfaction des ressources en eau sous l'effet des changements climatiques : quelques enjeux prospectifs](#)
- Site de l'Agence européenne de l'Environnement sur l'adaptation [« Climate Adapt » pour la Belgique](#)
- [Rapport climatique 2020 de l'IRM](#)
- [Etude de l'Agence européenne de l'Environnement sur des solutions d'adaptation basée sur la nature](#)
- Plate forme de l'AWAC sur l'adaptation au changement climatique à destination des communes : [Les Wallons s'adaptent \(leswallonssadaptent.be\)](#).



감사합니다 Natick

Grazie Danke Ευχαριστίες Dalu

Thank You Köszönöm

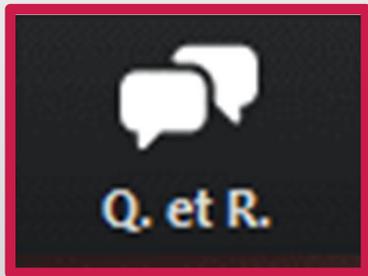
Tack

Grazie Спасибо شكراً Dank Gracias

谢谢 Merci Seé
ありがとう

Obrigado

N'hésitez pas à réagir et
poser vos questions !



01

02

03

Le Schéma Régional des Ressources en Eau

Marc CLOSSET

Directeur Gestion des ressources en eau à la SWDE

Cédric PREVEDELLO

Conseiller scientifique à AQUAWAL





Mission déléguée de la Wallonie à la SWDE
Elaboration d'un Schéma régional des ressources en eau



SÉCURISER

l'alimentation en eau des citoyens et des entreprises

APPORTER UNE SOLUTION

à long terme pour les communes déjà en stress hydrique

ANTICIPER

l'évolution de la demande en eau et du climat

EXPLOITER DURABLEMENT

les ressources

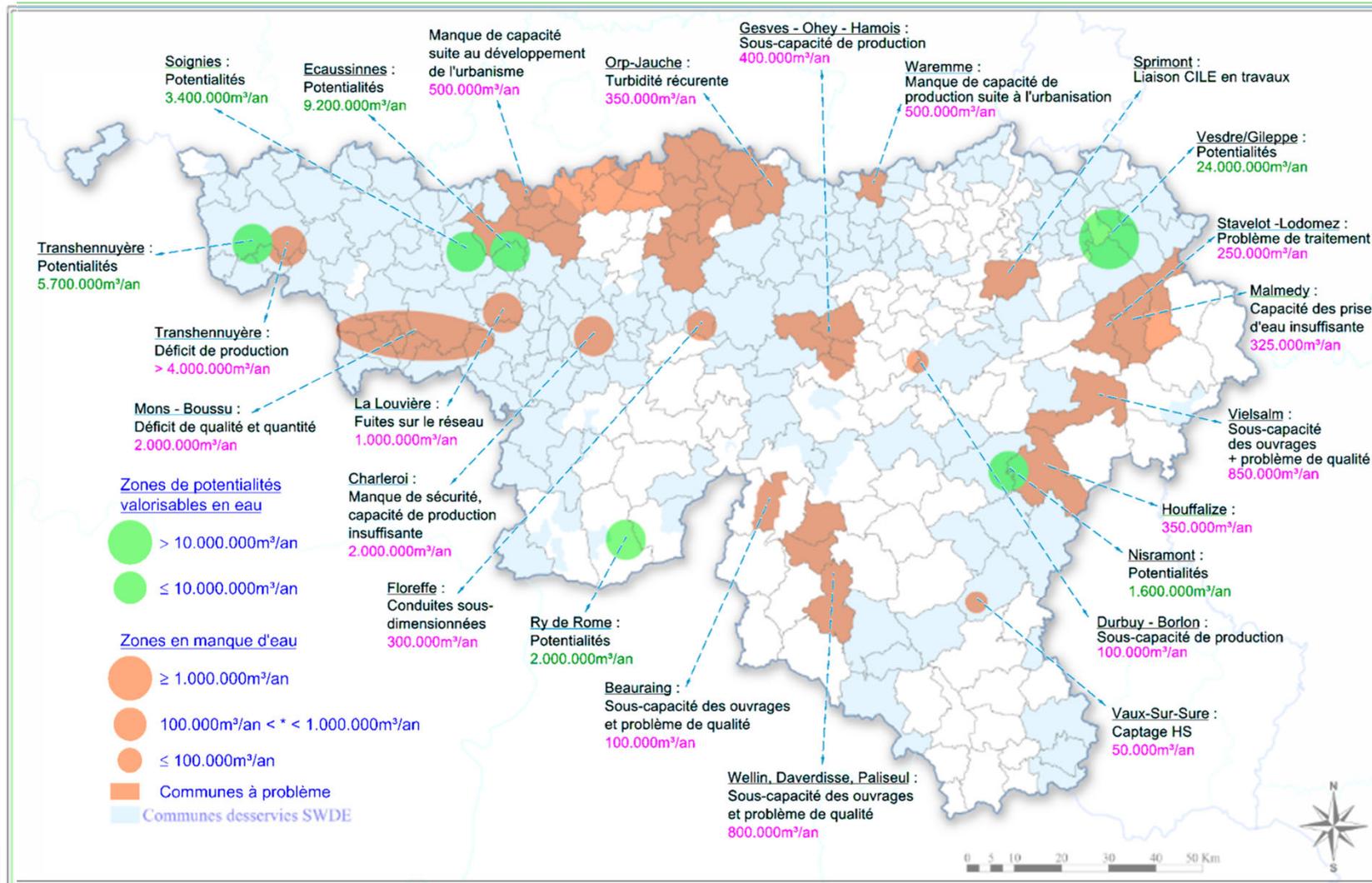
MAÎTRISER

le prix de l'eau par des synergies entre opérateurs



Enveloppe spécifique pour soutenir
les investissements structurants

Un diagnostic partagé par et avec tous



Les partenariats conclus par la SWDE



Valorisation des eaux d'exhaure
Sécurisation de la région du Centre



Hologne
Connexion de la Galerie de Hesbaye à l'autoroute de l'eau et maîtrise de la qualité de l'eau pour Liège



Sécurisation de la Province du Hainaut
- Wallonie picarde
- Borinage
- Charleroi



Durbuy
Sécurisation via la galeries du Néblon du Nord de la Province de Luxembourg



Florennes
- Compensation des pertes de capacité de certains captages en lien avec les projets carriers
- Sécurisation du Sud de la province de Namur et de la région de Charleroi



Le recensement des ouvrages nécessaires évolue en nombre et en catégorie.

- 427 - 330 km d'adductions
- 13 - 11 stations de pompage
- 9 - 8 réservoirs
- 2 - 3 stations de traitement
- 0 - 4 puits
- 3 - 2 châteaux d'eau



78 communes

560 000 raccordements sécurisés

Taux de sécurisation de 30%
sur l'ensemble du territoire wallon

Optimisation des coûts d'exploitation et des risques sanitaires par la suppression de petits captages



Solution à long terme pour les communes déjà en stress hydrique

Accompagner et non pas freiner le développement régional



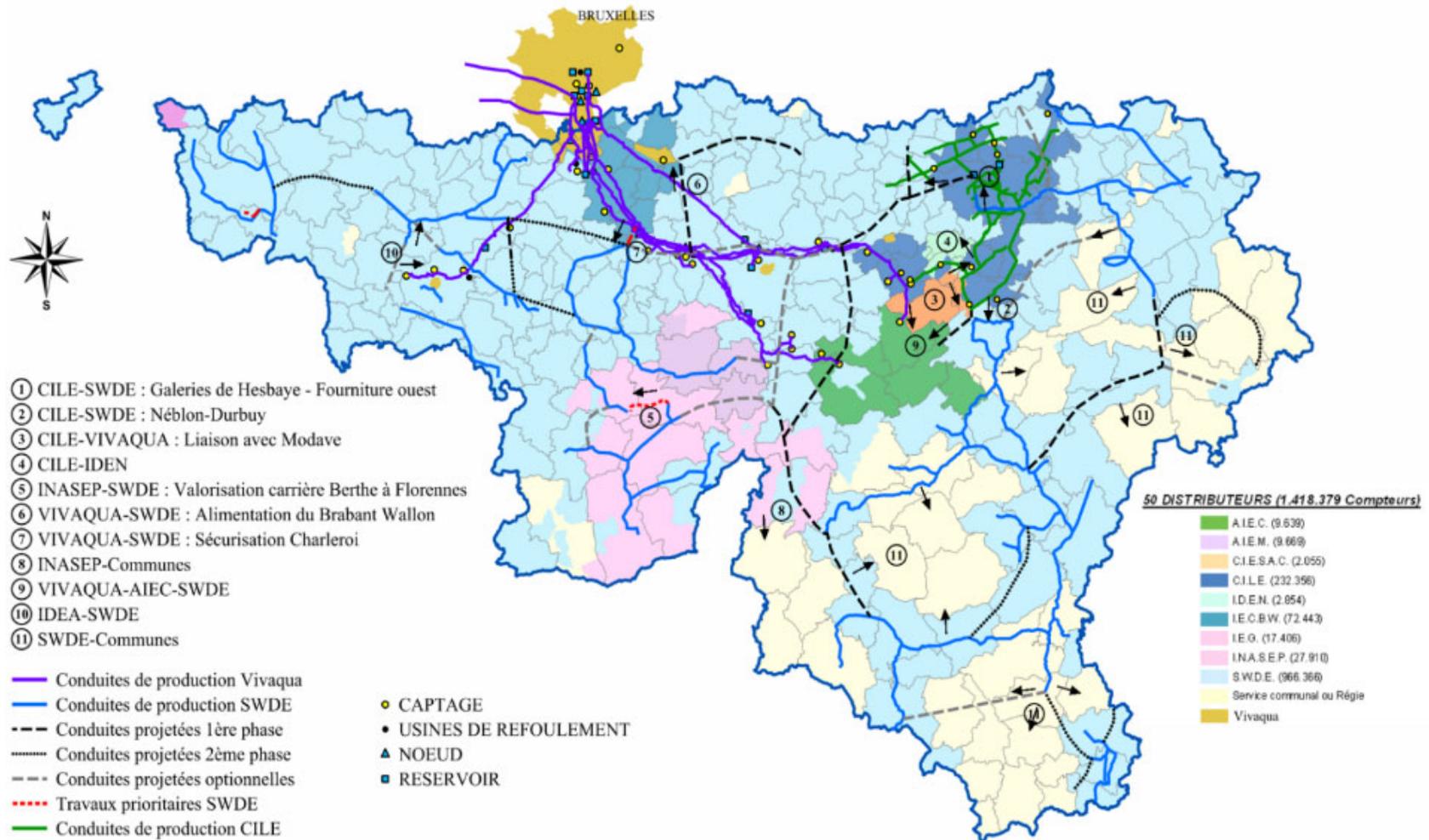
Développer les échanges d'eau

Augmenter l'utilisation des ouvrages stratégiques

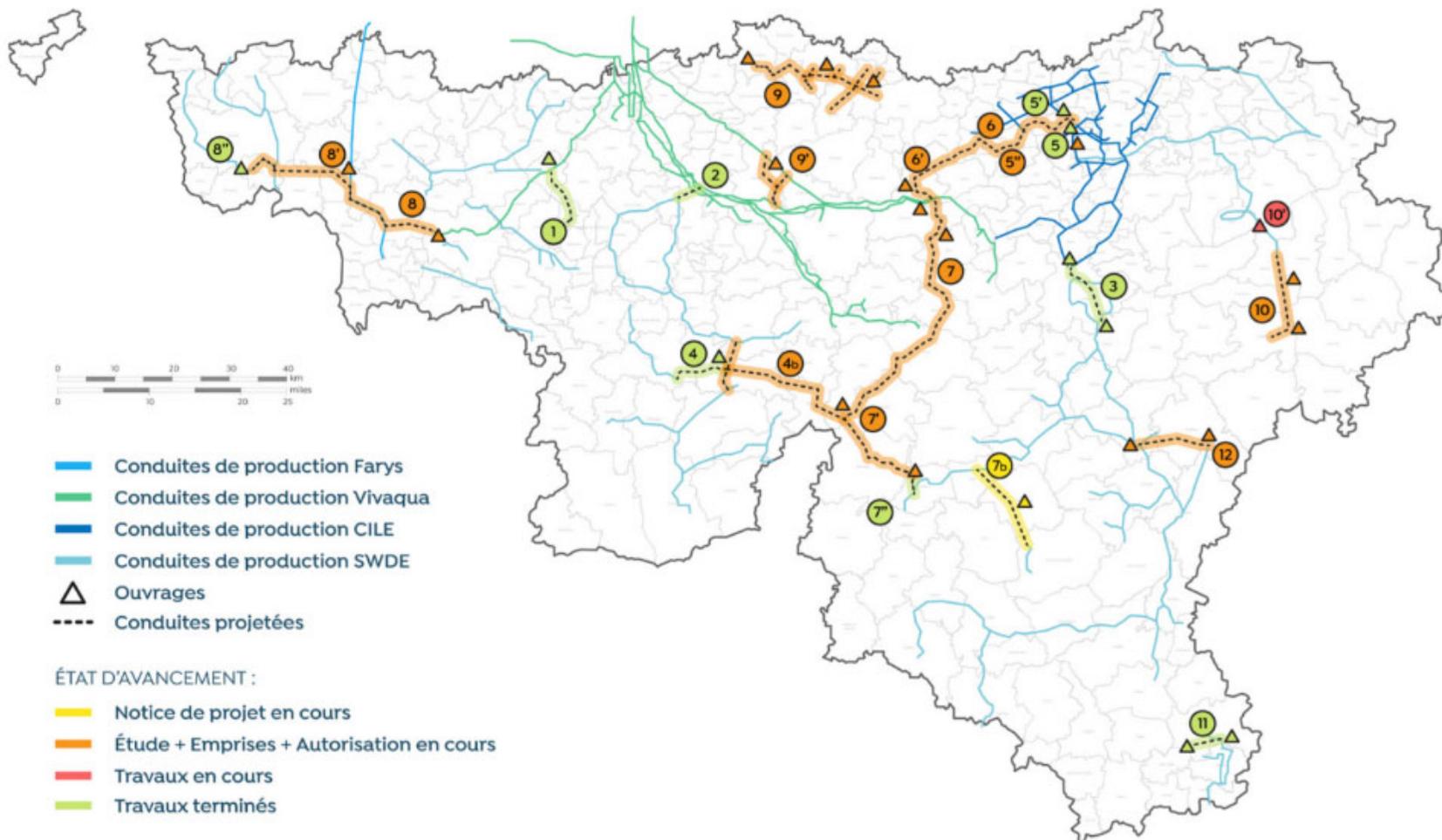
Rationaliser les ressources

Anticiper l'évolution des besoins en eau

Un plan d'investissement intégré



Etat d'avancement (juin 2021)





55

C'est le nombre de kilomètres de nouvelles conduites déjà posées sur les 427 km envisagés (12,9 %)

9

C'est le nombre de bâtiments construits (et pour certains déjà en service) sur les 27 nouvelles installations de stockage, de traitement ou de pompage prévues par le SRRE.

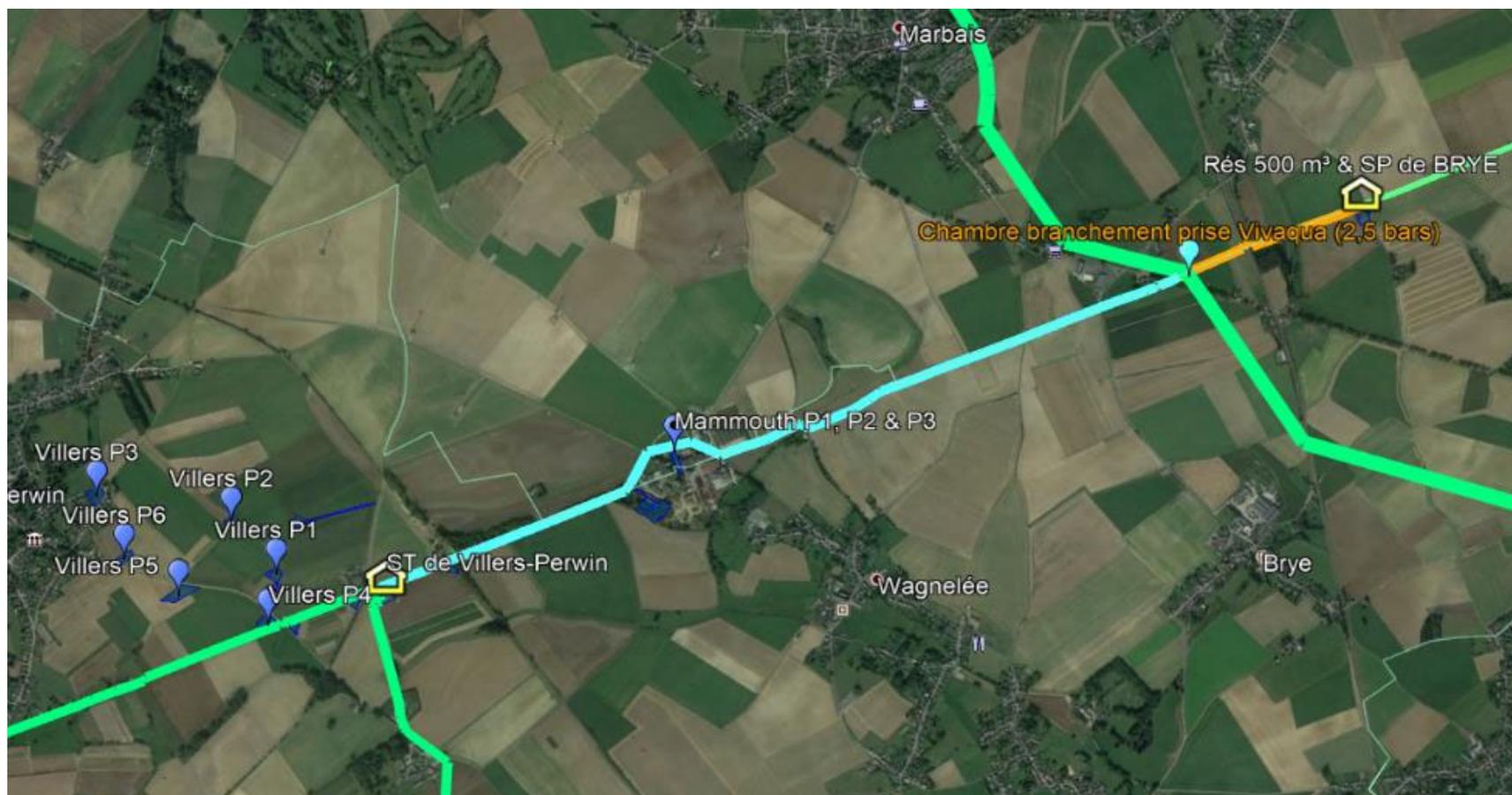
356 millions €

C'est le montant de l'investissement du SRRE arrêté au 31/12/2020

> 100 millions € pour 2021-2022 pour la notification et le début des travaux

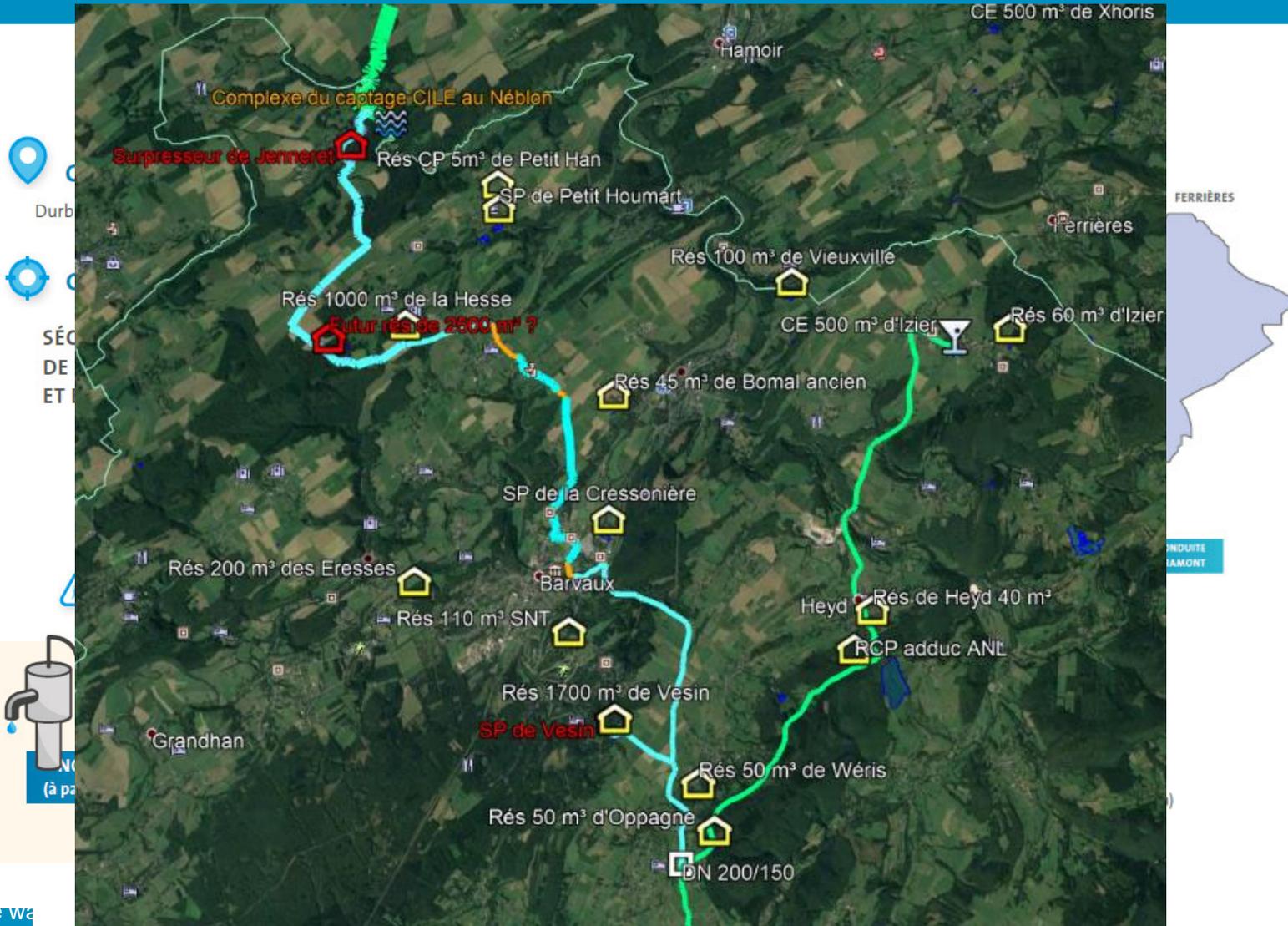
Exemples de sécurisation « SD2 » Sécurisation de Charleroi

46



- Communes non-SWDE
- Conduite VIVAQUA
- Nouvelle conduite (4,25 km)

« SD3 » Sécurisation de la Famenne Ardenne



« SD11 » Sécurisation d'Arlon, Aubange et Messancy

GÉNÉRALITÉS



-  Captage
-  Station de traitement
-  Communes SWDE
-  Communes non-SWDE
-  Nouvelle conduite (5,5 km)



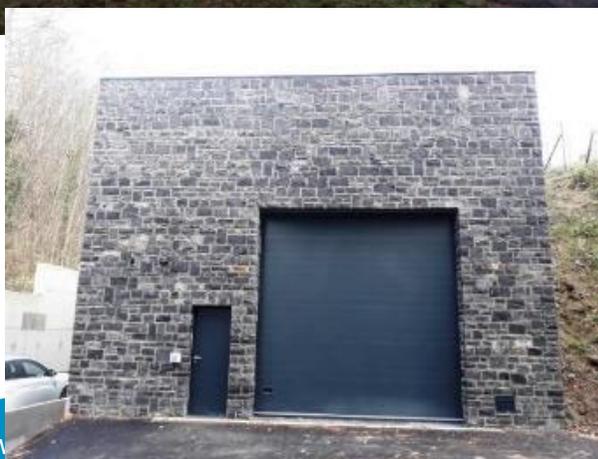
CHANTIERS terminés fin 2020 - début 2021

49



SD11.1 Udange

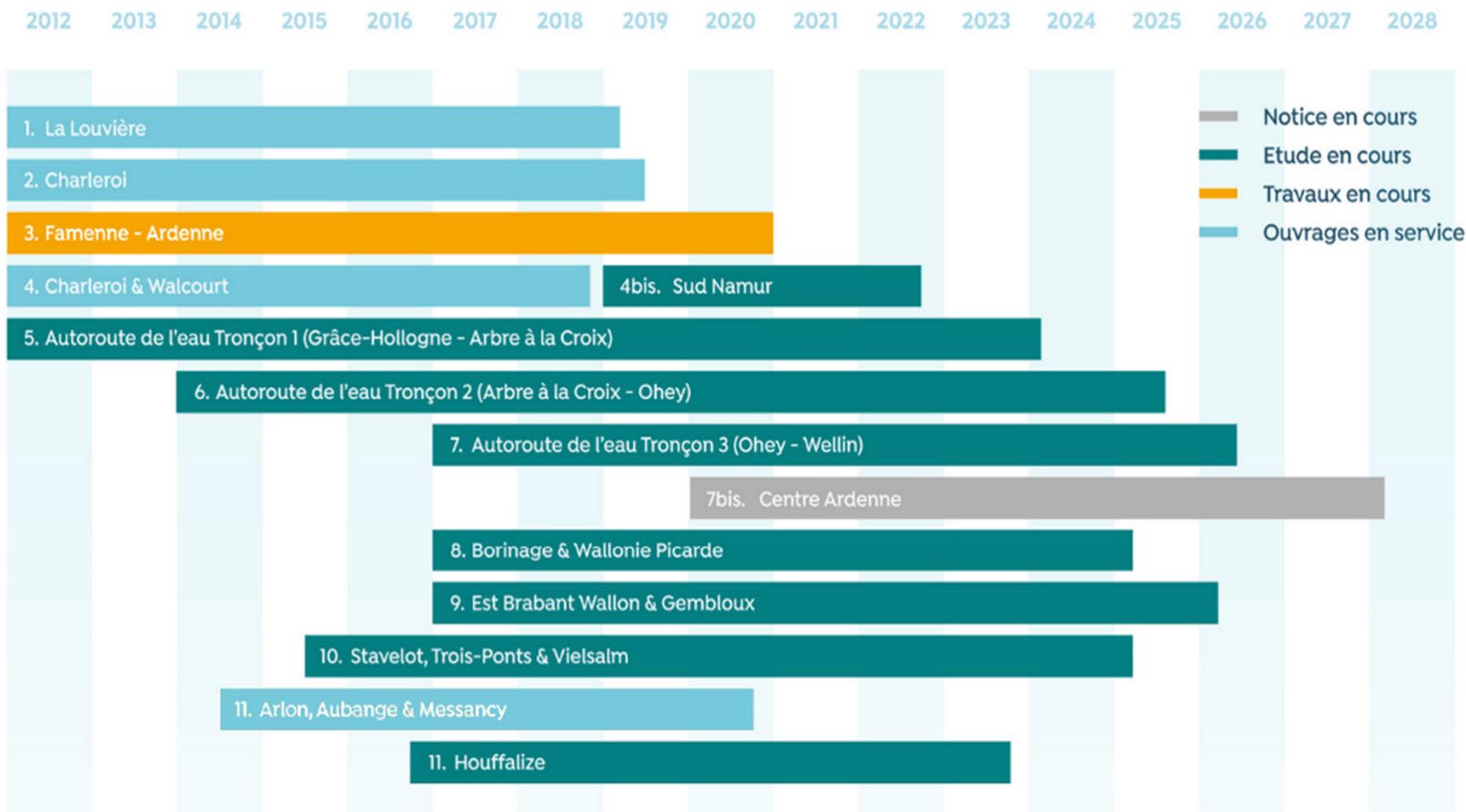
Sécurisation de Arlon, Aubange, Messancy
(station de traitement – stockage - pompage)



SD3.3 Jeneret et Vesin

Sécurisation de la Famenne Ardenne
(deux stations de pompage)

Calendrier des travaux



Réponse au changement climatique

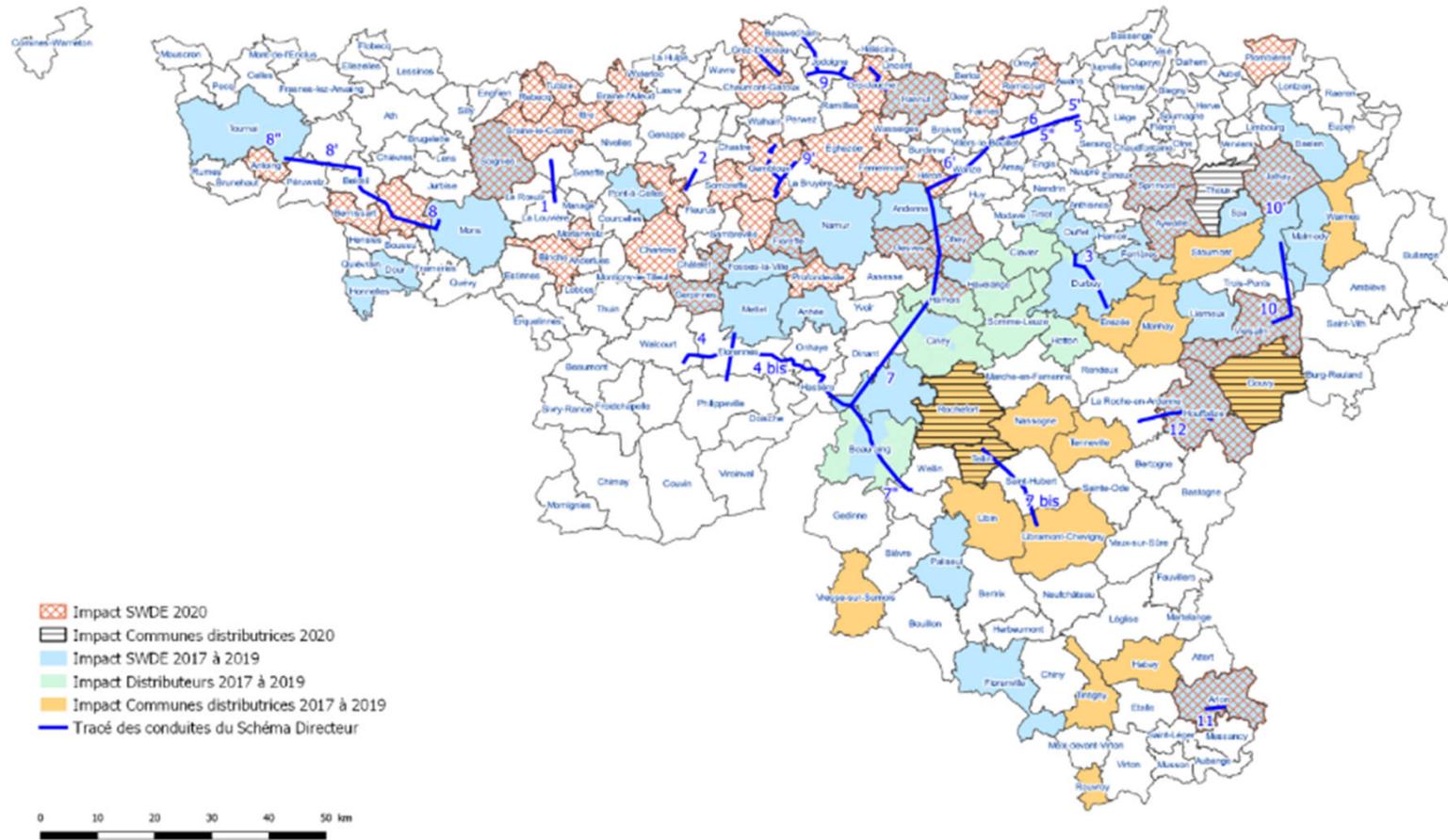
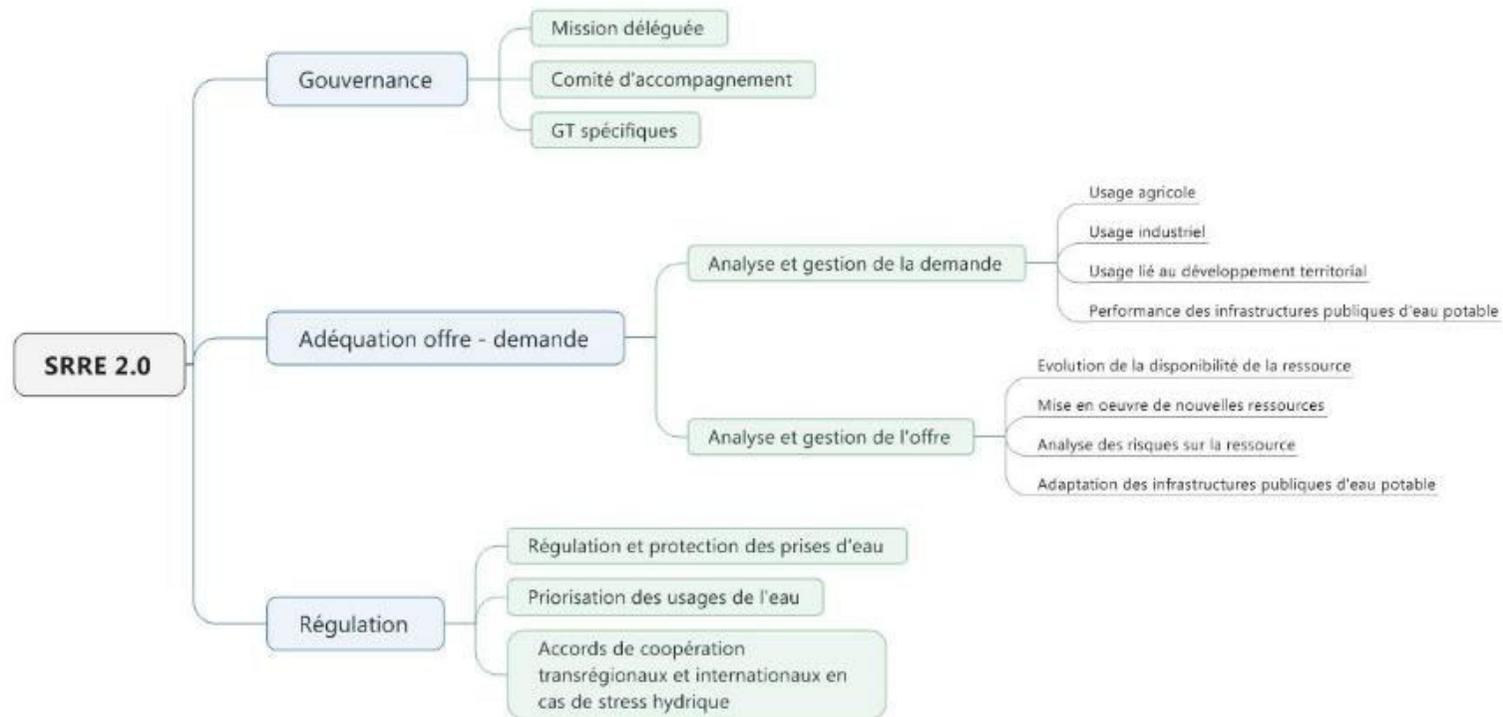


Schéma régional ressources en eau 2.0.

- Sécheresses 2017 – 2018 - 2019
Nécessité de revoir certaines hypothèses de départ du SRRE 1.0
- Prise en compte de la demande des différents secteurs : agriculture, industrie, développement territorial, démographie, tourisme
- Prise en compte des changements climatiques dans l'évolution de l'offre (disponibilité de la ressource, synergies entre opérateurs) et de la demande
- Nouveaux projets d'investissements pour sécuriser davantage l'alimentation en eau potable



1 Comité d'accompagnement composé de représentants de la Ministre de l'Environnement, du Ministre ayant la gestion des voies hydrauliques, de la SPGE, d'Aquawal, du SPW-ARNE (Président) et de la SWDE.

11 groupes de travail pilotés par des représentants du SPW, d'AQUAWAL, de la SPGE et de la SWDE.

=> Attention portée au renforcement des politiques sectorielles

- Enjeu : renforcer l'eau comme facteur d'attractivité de la Wallonie pour les entreprises.
- Localiser préférentiellement les entreprises grosses consommatrices d'eau au plus près des infrastructures existantes en tenant compte de la capacité de fourniture (ressource et infrastructure).
- Création de zoning *aqua-friendly*.

2 cas antagonistes :

- Localisation d'entreprises aquavores dans des régions problématiques.
→ obligation de créer des infrastructures coûteuses
- Equipement de parcs d'activités économiques aux frais en partie du distributeur d'eau et creusement d'un puits par l'entreprise

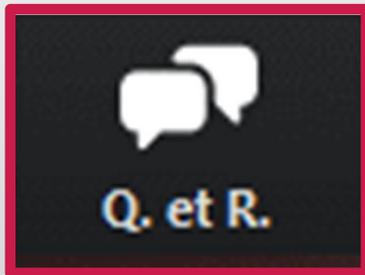
- Le type d'agriculture évolue et va continuer à évoluer avec le climat.
- Nouvelles cultures / nouvelles pratiques.
- L'eau est un facteur de production essentielle pour l'agriculture.
- L'agriculture subit les effets de la sécheresse et doit s'en prémunir.
- Quel modèle agricole demain ?
- Les producteurs d'eau disposent de prises d'eau abandonnées qui pourraient venir en appoint en cas de stress hydrique temporaire.
- Quelle place pour la réutilisation d'eaux usées épurées en agriculture ?
- Volonté de conserver une place élevée de l'agriculture dans la hiérarchie des restrictions d'eau.

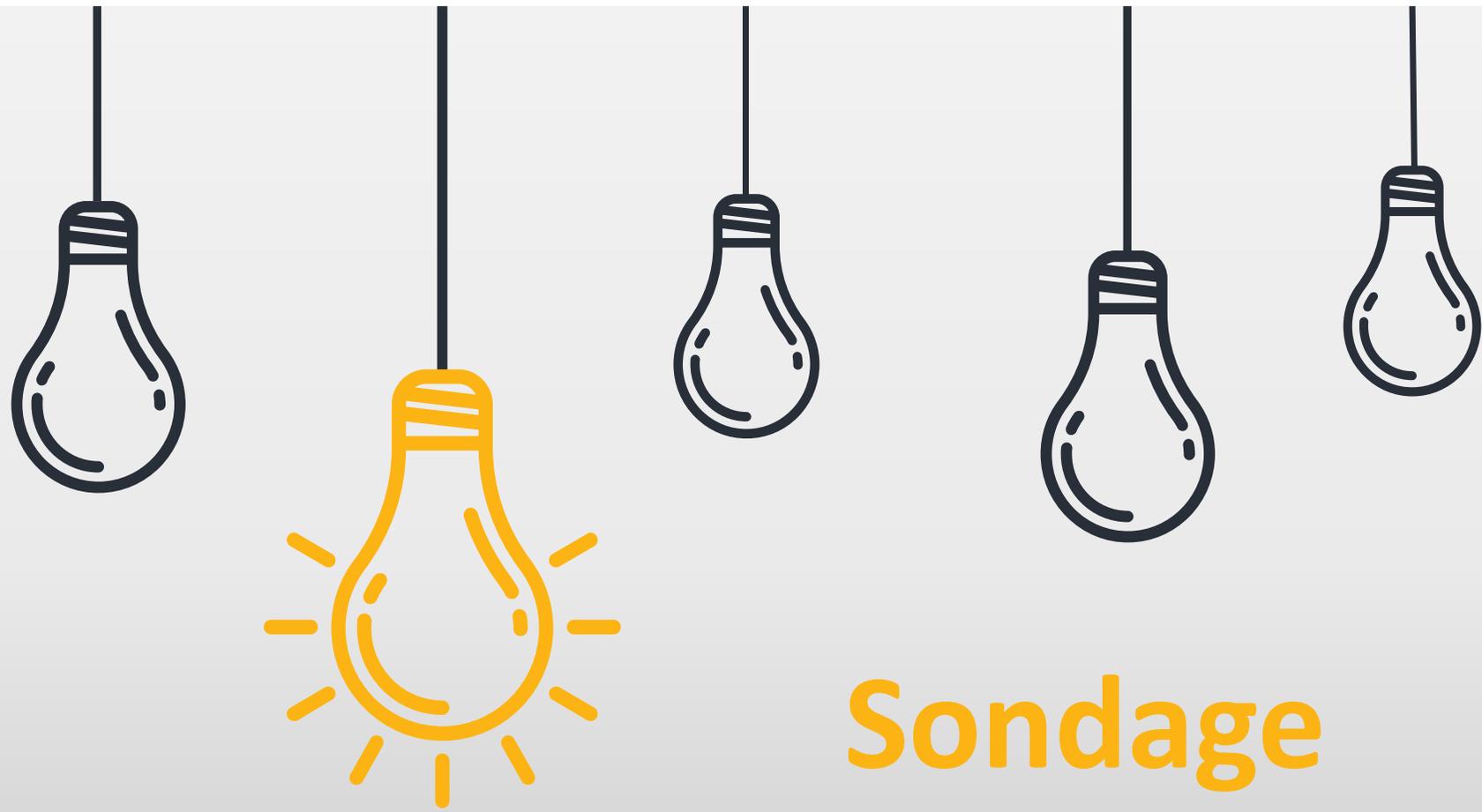
- Permettre l'actualisation des données.
- Disposer d'une vue supra-communale et à moyen terme sur l'adéquation offre/demande en eau.
- Des bases législatives et une uniformisation des pratiques en cas de restriction d'eau.
- Une solidarité entre distributeurs et donc entre territoires.

- Note intermédiaire communiquée en mars 2021 à la Ministre de l'Environnement.
- Travaux en cours avec des livrables attendus fin 2021.
- Démarche continue de dialogue et de concertation pour une vision intégrée d'avenir.

De l'eau
pour tous
aujourd'hui
et demain

N'hésitez pas à réagir et
poser vos questions !





Sondage

Qu'avez-vous pensé de ce webinaire ?



En conclusion et...

62

pour aller plus loin



La Cellule Environnement de l'UVCW
<https://www.uvcw.be/environnement/accueil>



SWDE : Rapport annuel 2020 – sécuriser l'approvisionnement en eau
<https://rapportannuelswde.be/actions-et-bilan-2/>



SPW: présentation du SRRE
<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorshets/EAU%20Focus%202.html>



Cahier de prospective de l'IWEPS : les risques de raréfaction des ressources en eau
https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2020/09/CAPRO_4.pdf



Merci pour votre participation !



À bientôt !

